

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

**Arrêté du 19 septembre 2025
portant nomination des représentants de l'administration à la commission
administrative paritaire du corps des secrétaires de chancellerie et des secrétaires des
systèmes d'information et de communication du ministère de l'Europe et des affaires
étrangères**

NOR : EAEA2525744A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de l'Europe et des affaires étrangères,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire du corps des secrétaires de chancellerie et des secrétaires des systèmes d'information et de communication (CAP 3) à compter du 19 septembre 2025 :

Titulaires :

- M. Julien STEIMER
- M. Etienne LE HARIVEL de GONNEVILLE
- M. Rémy MARTIN
- Mme Gaëlle LEPAPE

Suppléants :

- Mme Christine CAROLE
- M. Erik COLOMBEAU
- Mme Brigitte BOTQUELEN
- Mme Ilde GORGUET

Article 2

L'arrêté antérieur désignant les représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire n°3 est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 19 septembre 2025

Pour le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
et par délégation,
Le Directeur des ressources humaines